

par des entrepreneurs privés. Vingt-cinq millions sont affectés à des subventions ou à des prêts consentis aux gouvernements des pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Au chapitre du ministère des Finances, nous trouvons une somme de \$7,100,000 à distribuer à titre de subventions aux universités et autres établissements analogues; ces allocations répondent aux vœux émis dans ce domaine par les auteurs du rapport de la Commission Massey. Puis, il y a 14 millions qui représentent le versement de l'État au fonds de pension des forces permanentes, placé sous la direction du ministère de la Défense nationale. Une somme de 50 millions est aussi prévue, sous la rubrique de prêts, placements et avances, à la Production de défense afin d'accroître la Caisse renouvelable de la production de défense, dont l'établissement est prévu aux termes de la loi de la production de défense, promulguée au cours de la présente session.

Les six postes que je viens d'énumérer et qui représentent au total un peu plus de 156 millions (soit les quatre cinquièmes du montant global de \$195,172,180) constituent le second budget supplémentaire. Le solde d'environ 39 millions se compose d'un grand nombre de postes plus modestes, énumérés dans le second budget supplémentaire que les honorables sénateurs ont sous les yeux.

L'article 4 du projet de loi dont nous sommes saisis, accorde au gouverneur en conseil l'autorité dont il jouit habituellement en ce domaine et qui lui permet de se procurer par voie d'emprunts des sommes n'excédant pas un demi-milliard, qui peuvent être requises, dans le courant de l'année, pour des besoins d'ordre général. On se souviendra sans doute que c'est l'an dernier que ce pouvoir d'emprunt a été porté de 200 millions à un demi-milliard.

L'article 5 stipule que les comptes détaillés habituels devront être soumis à la Chambre des communes.

Par suite de l'adoption de la méthode nouvelle d'examen qui a permis au comité des finances d'étudier plus tôt au cours de la session les crédits dont nous sommes saisis, je suis un peu plus à l'aise pour soumettre au Sénat,—pour qu'il les approuve, j'espère bien,—des montants aussi renversants, en comparaison de ceux que j'ai présentés les années passées. Je suis heureux de ce que, par l'entremise du comité des finances, le Sénat ait pu étudier les divers crédits qui forment ce total fantastique. Je soumetts le bill à l'examen bienveillant de la Chambre.

**L'honorable Iva Fallis:** On m'a attribué ce soir un rôle de premier plan, en ce sens qu'on m'a chargée,—provisoirement, cela va de soi,—des fonctions de chef suppléant de mon parti.

**L'honorable M. Robertson:** On n'aurait su mieux choisir.

**L'honorable Mme Fallis:** Le Sénat n'a pas d'ordinaire, par le passé, étudié en détail les crédits qui lui sont soumis quand la session tire à sa fin. Je suis fort heureuse qu'il en soit ainsi, car on ne s'attendra pas alors de ma part à un examen détaillé des crédits en question.

Le leader du Gouvernement a parlé de la tâche accomplie par le comité des finances durant la session qui s'achève. Qu'il me soit permis de signaler qu'au moment de la présentation de ce rapport, tous les sénateurs s'en sont dit pleinement satisfaits. Je ne saurais donc faire mieux, au moment où la session achève, que de donner lecture d'un alinéa de ce rapport. Voici:

Le comité prie le Gouvernement de maintenir au plus bas niveau possible les dépenses de capital de toutes sortes, sauf celles qui sont essentielles à la défense, celles qui s'imposent pour assurer le minimum nécessaire d'habitations et celles qui tendent normalement à accroître la production des biens et des services dont le pays a besoin. Les dépenses faites à l'égard des crédits, y compris les dépenses intéressant la défense, doivent s'accomplir sous le signe de l'économie et de l'efficacité, dans la mesure où le permet la réalisation des fins visées.

Les membres de l'opposition, au Sénat, seront satisfaits si, à l'avenir, le Gouvernement donne suite aux vœux formulés dans cet alinéa du rapport.

**Des voix:** Très bien!

**L'honorable J. H. King:** Honorables sénateurs, qu'on me permette d'abord de féliciter le chef suppléant de l'opposition. Le Gouvernement est pleinement au courant de la nécessité, pour le Canada, de conserver son actif en exerçant son contrôle sur les dépenses. Bien que les sommes que nous a soumises le leader soient énormes, nous savons tous que la Chambre des communes, dont les membres représentent la population, ont étudié soigneusement les crédits. Je crois que le Sénat les acceptera.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois.)

#### TROISIÈME LECTURE

**L'honorable M. Robertson** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois, puis adopté.)

#### AJOURNEMENT

**L'honorable M. Robertson:** Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la présente séance, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi, 9 octobre 1951, à onze heures du matin.